

Image not found or type unknown



RTT imposés suite à des fetes religieuses

Par **jine95**, le **20/03/2009** à **14:08**

Boujour,

En sachant que l'entreprise octroie des jours de RTT obligatoires à ces employés, je souhaiterai savoir si l'entreprise a le droit d'imposer ces jours de RTT uniquement par le présence des fêtes religieuses ? L'entreprise est elle seule arbitre sur le choix des jours de RTT ou les employés ont ils le droit d'intervenir et de s'y opposer en choississant d'autres dates ? Merci de vos réponses.